

## RÉSULTATS BAROMÈTRE VÉLO 2025 – FUB COMMUNE DE LOCQUÉNOLÉ

La quatrième édition du **Baromètre Vélo**, organisée par la Fédération des Usagères et usagers de la Bicyclette (FUB) qui avait été lancée du 28 février 2025 au 2 juin 2025 a livré ses résultats.

Cette enquête nationale proposait aux citoyennes et aux citoyens d'évaluer le climat cyclable de leur commune et de cibler des pistes d'actions prioritaires. A travers une quarantaine de questions sur la sécurité, le confort, les efforts de la commune et les services et stationnements, il était possible d'exprimer son ressenti à vélo. Ces résultats sont une ressource précieuse pour évaluer la politique cyclable à mener.

**La participation aura été très forte sur Locquénolé.**  
En effet, pour apparaître dans le palmarès du baromètre, la commune devait recueillir au moins 30 réponses (moins de 5000 habitants). Elle en a obtenu **51**, ce qui prouve **la volonté et la motivation** des contributeurs.trices à désirer circuler dans de bonnes conditions de sécurité. Sur le pays de Morlaix, seules 3 communes ont été retenues : Locquénolé, Landivisiau et Morlaix.

Ce baromètre vélo permet de justifier des choix parfois difficiles (meilleur partage de l'espace public, baisse de la vitesse...) pour une amélioration nette du cadre de vie (santé, commerce de proximité, environnement ou encore lien social).

**L'APAV de Morlaix (Association A Pied A vélo)** a donc analysé les résultats de Locquénolé : sur une échelle allant de A (très favorable) à G (très défavorable), la commune a reçu **l'évaluation**

**F (défavorable)** avec une note de **2,76 points sur 6** (résultat en baisse par rapport à 2021, soit moins 11%).

**Les attentes des cyclistes sont nombreuses :**

- un ralentissement de la vitesse sur la commune,
- un aménagement devant l'école,
- un plan de circulation global sur la commune avec instauration de sens uniques sur plusieurs voies de la commune.
- la quasi-totalité des "points rouges" notés par les répondant.es comme étant des sites à améliorer concernent la route de la Corniche : également mentionnée, la rue du Butou.
- il existe une demande de points de stationnement, en particulier près de l'aire de jeux et des parkings voitures
- quasi pas de "points verts" sur la carte du baromètre, donc effectivement pas d'avancées depuis 2021, et une note "efforts de la ville" très mauvaise.

Depuis les résultats de cette enquête, quelques avancées ont pu être observées, **des travaux de sécurité routière ayant été effectués cet été sur la commune**. Quelques points ont été pris en compte par la collectivité.

- **La zone 30 à l'heure** a été adopté sur toute la commune et **le 20 à l'heure** sur deux lieux difficiles et dangereux de circulation,
- Des **rétrécissements** de voies sur la départementale qui traverse Locquénolé (écluses définitives),
- une **réfection peinture** de la bande cyclable rallongée de quelques mètres,
- ainsi que la mise en place de **poteaux sécurisés pour le stationnement** des vélos au bourg.

Des aménagements ont été réalisés depuis le baromètre, mais à eux seuls, ils ne semblent pas permettre une réelle maîtrise des vitesses (manque de rappels circulaires au sol 30, manque d'un plateau ralentisseur sur la départementale...).



Le gros point noir reste sans aucun doute **la très forte demande d'un schéma de déplacement cyclable vers les communes limitrophes**. Locquénolé est à 5 km de Carantec et 5 km de Morlaix. Il est donc très aisément de se rendre vers ces deux communes à vélo. Ce que feraient très certainement plus de Locquénolésiens.iennes si la route le long de la rivière était sécurisée par des aménagements cyclables peu coûteux (chaucidou, voie à sens unique...).

Plus de 30 vélorutions ont d'ailleurs été organisées en ce sens depuis deux ans, tous les derniers samedis de chaque mois pour demander **plus de sécurité et d'aménagements cyclables le long de la rivière**, pour les déplacements au quotidien mais aussi pour les cyclotouristes qui sont de plus en plus nombreux tous les étés. Aucune avancée, et surtout aucune réponse du côté du département, de Morlaix communauté ni des 4 communes concernées (St Martin des Champs, Taulé, Locquénolé, Carantec).